



# FESTIVAL DU FILM D'ANIMATION DE SAVIGNY 30 JUIN 2018



## RÈGLEMENT DU FESTIVAL DU FILM D'ANIMATION DE SAVIGNY 2018

### 0. introduction

Le festival du film d'animation de Savigny se tiendra au coeur même du village, à 15 minutes de Lausanne (Suisse). Il a pour but de promouvoir le cinéma d'animation au format court, à travers un large panel de la diversité de courts-métrages d'animation destinés à un tout public.

### 1. Conditions de sélection

Pour cette édition, la sélection des films se fait sur une large tranche d'années de production, afin d'offrir un maximum de diversité aux spectateurs. Des films inscrits par les réalisateurs ou leur producteurs, tout comme des films sélectionnés en amont par le comité de sélection peuvent faire partie du programme.

### 2. Jury & Prix

Trois prix seront décernés lors du festival. Le Grand Prix: remis par un Jury composé de trois invités professionnels, le Prix du Public, ainsi que le Prix du Jury Jeune, remis par 7 jeunes âgés de 6 à 15 ans. Les Prix et les membres du Grand Jury seront révélés d'ici fin mai sur nos réseaux sociaux et notre site internet.

### 3. Matériel

Afin de pouvoir documenter le programme et le site, merci de nous faire parvenir:

- une copie du film en format numérique (format .mp4 ou .mov), en français, ou avec sous-titres français
- une photo du réalisateur
- deux photos numériques du film en bonne qualité ( 300dpi)
- le formulaire d'inscription rempli, daté et signé

Les fichiers sont à envoyer à [programmation.ffas@gmail.com](mailto:programmation.ffas@gmail.com). Vous pouvez sans autre nous faire parvenir affiches et flyers promotionnels par poste. Ils seront disposés sur le site du festival. Merci de prendre note que le matériel n'est pas retourné, sauf demande particulière. Pour un envoi par poste, merci de faire parvenir le courrier à

**Festival du film d'Animation de Savigny**  
**Programmation**  
**P.a. Marjolaine Perreten**  
**Faubourg de la gare 19**  
**2000 Neuchâtel, Suisse**

en faisant figurer «No commercial value, for cultural purpose only / sans valeur commerciale, à des fins culturelles seulement» sur l'enveloppe. Le coût de l'envoi du matériel ainsi que les éventuels retours si nécessaire sont à la charge du candidat.

### 4. délai

Le formulaire d'inscription ainsi que le matériel ci-dessus doivent être retournés **avant le 29 avril 2018**. Les films demandés par le festival sont sélectionnés d'office pour le programme des courts-métrages en compétition.

### 5. invitation au festival

Le réalisateur ou un membre de l'équipe du film est cordialement invité à venir présenter son film lors du festival. Il recevra un pass qui lui donnera accès à toutes les séances de la journée. Le festival couvre les frais du voyage à hauteur de chf 100.- cash remis en mains propres lors de leur arrivée, ainsi que les frais de repas sur place et un hébergement éventuel si le réalisateur souhaite rester sur place la nuit d'avant ou/et la nuit d'après. Pour cela, merci de confirmer votre venue d'ici **le 29 avril 2018**.

### 6. Droits et diffusion

Le film ne sera diffusé que lors de la journée du samedi 30 Juin 2018, dans le cadre du festival du film d'animation de Savigny. Le propriétaire des droits du film accepte qu'un extrait maximum de 10% du film puisse être utilisé à des fins promotionnelles du festival. L'auteur de la soumission du formulaire affirme être l'unique propriétaire des droits sur le film, ou en posséder les autorisations (musique, adaptation et image). Le festival n'est en aucun cas responsable de litiges dérivant d'informations fournies erronées par le candidat. En signant le formulaire d'inscription, le candidat reconnaît avoir lu et accepté les termes ci-dessus. Il s'engage à fournir dans les délais le matériel nécessaire à la projection, ainsi que des informations correctes. ■